

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 16 février 2021 à 18H00

Ordre du jour

Administration et moyens généraux

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Approbation du procès- verbal du 23/12/2020
- 3- Délibération approuvant le rapport de la CLECT (rapport 2021/MG-001)
- 4- Délibération approuvant le pacte de gouvernance de la M2A (rapport 2021/MG-002)
- 5- Délibération approuvant la mise en œuvre du contrat avec le CDG 68 pour l'archivage communal (rapport 2021/MG-003)

Travaux et sécurité

- 6- Délibération approuvant la convention de suppression du droit de préemption pour le quartier dit « Quartier des quatre saisons » (rapport 2021/TX-001)
- 7- Délibération approuvant le projet de convention avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin (rapport 2021/TX-002)
- 8- Délibération approuvant l'exécution des audits énergétiques dans le cadre de la rénovation des bâtiments communaux (rapport 2021/TX-003)

Personnel communal

- 9- Délibération approuvant le règlement de travail des ATSEM (Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) (rapport 2021/RH-001)
- 10- Délibération approuvant la mise en place des indemnités de dimanche et jours fériés (rapport 2021/RH-002)

Culture et vie associative, sports et loisirs

- 11- Délibération fixant des modalités de photocopies en faveur des associations locales (rapport 2021/MG-004)
- 12- Délibération approuvant la destruction des livres usagés de la médiathèque (rapport 2021/MG-005)

Dépôt de motion

- 13- Délibération portant avis sur le projet de motion n°1 déposée par Monsieur Yves SCHMITT, conseiller municipal (rapport 2021/MO-001)

Informations et divers

14- Réponses aux questions écrites

15- Points d'information du Maire

- Déclaration d'intention d'aliéner 2020
- Présentation de l'arrêté portant création d'une résidence autonomie gérée par l'association APALIB à Ottmarsheim.

IMPORTANT - CONSIGNES REGLES SANITAIRES COVID-19

- Port du masque obligatoire fourni par vos soins
- Chaque élu(e) devra être muni(e) obligatoirement d'un stylo bleu et de feuilles de papier si nécessaire (*il n'y aura pas de distribution en séance*)
- L'ordre du jour ainsi que les documents s'y rapportant ne seront plus distribués sous forme papier en séance mais uniquement par mail, y compris pour la presse.
- Les signatures devront être portées en fin de séance sur une table dédiée.
- Le gel hydro-alcoolique sera mis à disposition à l'entrée de la salle
- La disposition des sièges respectera les règles de distanciation
- Aucune boisson ne sera mise à disposition durant la séance.
- La séance ne pourra excéder une heure
- Merci de bien vouloir nous tenir obligatoirement informés dans le cas où vous ne pourrez pas assister à la séance, au courriel suivant : veronique.chaboche@ottmarsheim.fr au plus tard le lundi 15 février.

La séance est publique mais au regard du protocole COVID-19, **elle est limitée à la présence de la presse**